

? Un admirateur

Auteur(s) : ? Un admirateur

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les mots clés

[affaire Dreyfus](#), [Belgique](#)

Relations

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

GenreCorrespondance

Date d'envoi[1898-02-13](#)

AdresseBruxelles

Description & Analyse

DescriptionRéflexion sur la valeur des expertises dans le procès en cours.

Noter que l'adresse de l'expéditeur est 14 rue de Florence, la même que celle de Mme Holle.

Information générales

Langue[Français](#)

CoteBEL 1898_02_13-02

Éléments codicologiques Photocopie de la lettre originale manuscrite, sans enveloppe, 2 p.

SourceCentre d'étude sur Zola et le naturalisme

Informations éditoriales

Éditeur de la ficheCentre d'Étude sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle).

Mentions légales

- Fiche : Centre d'Études sur Zola et le Naturalisme & Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).
- Image : Document reproduit avec l'aimable autorisation des ayants droit d'Émile Zola. Toute reproduction du document est interdite sans autorisation des ayants droit. Les demandes peuvent se faire à l'aide du formulaire de contact.

Contributeur(s) Pagès, Alain

Notice créée par [Richard Walter](#) Notice créée le 03/10/2017 Dernière modification le 21/08/2020

Cette idée m'est inspirée par
une déposition de Sir Tatton
Sykes dans son récent procès.

Peut-être elle pourra être utile
à vous, et à la cause pour
laquelle vous combattez, et
que je crois juste.

Je n'ai fait qu'indiquer le che-
min. Et M. Labori d'arranger
tout de façon que les experts
ne pourront pas s'y refuser, et
que les braves / que j'estime ab-
solument criminels s'ils ne son-
tent victorieux de l'épreuve /
soient publiquement attrapés.

Je vous prie de bien vouloir
accuser réception de cette lettre
pour me rassurer sur la sûreté des
postes, sans ça je serai dans parer
mon indignation par une autre
manière.

Bruxelles 13.02.98

13 Février '98
14 rue de Florence

Monsieur,

Peut-être que dans l'in-
térêt de la défense vous pourriez
vous servir du suivant.

A mon avis une déposition
d'expertise en écriture n'a au-
cune valeur comme preuve.
Tout au plus elle pourrait con-
stituer un indice. Je vais vous
prouver ma thèse.

Qu'on se procure quelques
signatures authentiques des
trois experts qui ont déposé
dans l'affaire Dreyfus. Disons
cinq. On pourrait facilement



BFL 1898-02-13-02

trouver plusieurs personnes
qui sauraient les imiter.
Qu'on en prenne (des imitations,
parfaites) une centaine.
Qu'on colle toutes les signa-
tures sur carton.
Qu'on ait soin de marquer
en présence de témoins les
signatures authentiques de
complices (de chèques etc.)
Qu'on les mêle, les vraies et
les fausses.
Qu'on les soumette en pleine
audience au jugement des
experts, auteurs des signatures
authentiques.
Le résultat ne peut être dou-
teux.

Faut que l'expertise en écriture
n'est pas un art assez sûr pour
établir la différence dans les
signatures des experts qui doi-
vent pourtant connaître leur
propre écriture mieux qu'au-
cune, tant que ce ne sera pas
le cas la déposition que le
bordereau est de l'écriture de
Dreyfus (absolument vraie par
lui) ne peut être suffisante
pour envoyer un être humain
à l'île du diable à l'éternité,
admettant que le bordereau
soit la seule preuve matérielle.
Sinon, il me semble que l'ille-
galité du procès est également
établie. /document secret/